

Claude Dedoyard

clau.de.dedoyard@just.fgov.be

Conseiller à la cour du travail
de Liège

Administrateur de l'ASM

Représentant de l'ASM au
CCM

Avocat honoraire



CV EXPRESS

Avocat au barreau de Liège de
1995 à 2001

Substitut de complément,
substitut et premier substitut
aux auditorats de Liège et
Bruxelles de 2001 à 2011

Auditeur du travail de Namur
et Dinant de 2011 à 2016

Premier substitut à l'auditorat
du travail de Bruxelles de
2016 à 2017

Juge au tribunal du travail
francophone de Bruxelles de
2017 à 2021

Membre effectif du CCM de
janvier 2019 à janvier 2021

Conseiller à la cour du travail
de Liège depuis le 20 janvier
2021

*« J'ai essayé de transformer en conscience une
expérience aussi large que possible. »*

André Malraux

Chers collègues,

Le Conseil supérieur de la Justice se renouvelle et vous serez
appelés à participer le 21 juin à cette élection.

Je souhaite mettre mon parcours au service des missions du CSJ et
fais donc appel à vos suffrages.

Depuis 2001, j'ai exercé diverses fonctions tant au siège qu'au
parquet, comme magistrat de base, titulaire de mandats adjoints ou
chef de corps, en instance et en appel, à Bruxelles et en Wallonie. À
cette expérience diversifiée s'ajoute un engagement au sein de l'ASM
et du CCM au service de notre profession et de ses valeurs.

Le CSJ, organe indépendant institué pour restaurer la confiance du
citoyen dans la justice, garantit l'unité et l'indépendance du pouvoir
judiciaire, et œuvre à l'amélioration du fonctionnement des
juridictions au profit du justiciable.

Parmi les prémisses d'une justice de qualité figure la qualité du
recrutement.

Afin d'éviter toute forme d'incompréhension, de division, voire une
paralyse de l'institution fédérale qu'est le CSJ, il est primordial que
la réalisation de cette tâche constitutionnelle se déroule dans la
rigueur et en toute transparence, sans aucune interférence
communautaire. En outre, la présentation des magistrats doit être
indépendante de toute forme de considération partisane, privilégier
la qualité des candidats et être en adéquation avec les besoins des
juridictions.

À cet égard, étant issu des juridictions sociales, participer aux
travaux du CSJ me permettra de porter la spécificité des juridictions
spécialisées, que ce soit dans l'organisation des concours et
examens ou lors des présentations à une vacance au sein des
juridictions du travail.

Le CSJ est aussi chargé de traiter les plaintes introduites contre les
dysfonctionnements de la justice, de procéder à des enquêtes et des
audits, de formuler des recommandations aux juridictions, de
prendre des initiatives et de rendre des avis.

Partant du constat que trop de lois manquent de clarté ou sont
rédigées en méconnaissance des réalités de terrain qui sont les
nôtres, j'estime que le rôle du CSJ en tant qu'interlocuteur du monde
politique doit être renforcé, ainsi que l'importance de ses avis et
propositions.